

## **COMPTE RENDU DE CONSEIL DU 16 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 16 septembre, à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur SALARDAINE Gérard, Maire de LE VIVIER SUR MER.

Etaient Présents : MM SALARDAINE Gérard, Mme CERVEAU Carole, Mr BAUBAN Yann, Mme BARATAUD Clarisse, Mr VETTIER Jean-Bernard, Mme BOIZART Tatiana, Mr GUITTON Jean-Yves, Mme DUPUY Armelle, Mr MOTTES Stéphane, Mme EON Armelle, Mr VETTIER Arnaud, Mr POTILLION Pascal, Mme LEBRET Sylvie

Absent(s) excusé(s) : Mme BRIQUET Marie Paule, Mr DESCHAMPS Rémi

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du 16 juillet 2019

### **1 : Approbation de la modification n° 1 du PLU**

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et L.153-43,

Le conseil municipal décide :

- Par 13 voix POUR d'approuver la modification n° 1 du PLU de la commune de Le Vivier sur Mer telle qu'elle est annexée à la présente,
- d'autoriser le maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

### **2 : Avis sur la modification n° 2 du PLU de la commune de Cherrueix.**

Le conseil municipal décide de donner un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n° 2 du PLU de la commune de Cherrueix tel que présenté.

### **3 : Avis sur la révision du PLU de la commune d'Hirel.**

Le conseil municipal décide de donner un avis favorable sur le projet de révision du PLU de la commune de Hirel.

### **4 : Cession de terrain Rue des Rivières.**

Afin de pouvoir concrétiser un projet immobilier sur une parcelle attenante, le conseil municipal a décidé la vente d'une parcelle de terrain appartenant à la commune, d'une contenance de 89 m<sup>2</sup> ; tous les frais (géomètre, notaire) sont à la charge de l'acquéreur.

### **5 : CDC - Fourniture et mise en place de colonnes à verres.**

La CDC propose la fourniture et la mise en place de 3 colonnes à verres sur notre commune. Le conseil estime que le nombre est très insuffisant pour le bon fonctionnement du service de collecte.

### **Point 6 : Mise en place de bacs à marée.**

2 bacs à marée ont été installés le long de la digue début septembre. Celui qui était disposé à la sortie du Vivier vers St Malo a déjà disparu. Il ne sera pas remplacé pour l'instant.